



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'ASSISTANCE ET
CONSEIL POUR REALISATION D'UN AUDIT
TECHNIQUE SUR LE PATRIMOINE
ASCENSEURS DE LA VILLE**

**DÉCISION N° DM-22-440
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme, des grands travaux, de l'habitat, et des travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics ;

VU le projet de la ville de Vincennes de réaliser un audit technique sur l'ensemble des ascenseurs des bâtiments communaux, déterminant des travaux d'amélioration et rénovation sur un plan d'investissement sur 5 ans pour lequel il est nécessaire de faire appel à un bureau d'assistance et conseil pour réaliser cette mission :

CONSIDÉRANT l'offre de la société BGO Consultants dont le siège social est situé 25 route de l'Île Barbière 94380 Bonneuil sur Marne :

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec le bureau d'assistance et conseil BGO Consultants, représenté par Monsieur Pascal Biel, dûment habilité à signer le contrat.

Le montant s'élève à 20 400 € HT, soit 24 480 € TTC

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221124-lmc1H10072H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/11/2022
Date de Publication : 24/11/2022